

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juin 1973.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires sociales (1), à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement du centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery (Saône-et-Loire),*

Par MM. Marcel DAROU, Abel GAUTHIER, Jacques HENRIET, Marcel MATHY, Robert SCHWINT et Bernard TALON,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM Marcel Darou, président ; Marcel Lambert, Lucien Grand, Jean-Pierre Blanchet, Jean Gravier, vice-présidents ; Jean-Baptiste Mathias, Lucien Perdereau, Marcel Souquet, Hector Viron, secrétaires ; Hubert d'Andigné, André Aubry, Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Pierre Brun, Charles Cathala, Jean Cauchon, Marcel Cavaillé, Michel Darras, Baptiste Dufeu, Marcel Gargar, Abel Gauthier, Marcel Guislain, Jacques Henriet, Arthur Lavy, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Robert Liot, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Jean Mézard, Jean Natali, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, André Rabineau, Ernest Reptin, Victor Robini, Eugène Romaine, Robert Schwint, Albert Sirgue, Robert Soudant, Bernard Talon, Henri Terré, René Travert, Raymond de Wazières.

Mesdames, Messieurs,

Une délégation de la Commission des Affaires sociales s'est rendue, les 10 et 11 avril 1973, en Saône-et-Loire pour une visite du Centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery.

Constituée à l'initiative de M. Mathy, sénateur du département, cette délégation comprenait M. Marcel Darou, président, MM. Henri-riet, Abel Gauthier, Schwint et Talon, et était accompagnée de Mlle Nat, administrateur affecté au secrétariat de la commission.

Au cours de ce bref, mais fructueux voyage, les délégués ont pu prendre contact avec de nombreuses personnalités du département, notamment M. Lucotte, sénateur, M. Jacques Patault, préfet du département, M. Cerclier, sous-préfet de Louhans, ainsi qu'avec plusieurs élus des collectivités locales intéressées, qui donnèrent aux visiteurs une vue assez complète des principaux problèmes de la région.

Les délégués ont pu apprécier également quelques-unes des réalisations sociales du département, en particulier l'hôpital maison de retraite de Cuisery et la maison de retraite de Romenay.

Le général Vialet, président d'honneur de l'hôpital-hospice, sut montrer aux délégués, en un temps très bref, l'intérêt d'un établissement où les pensionnaires peuvent être soignés sur place en cas de maladie, mais aussi les difficultés de gestion que l'administration avait à résoudre, notamment sur le plan du financement des investissements.

A Romenay, Mme Guinet, directrice de la maison de retraite, et M. Denizet, maire et conseiller général, montrèrent aux représentants de la commission comment, sans augmenter les prix de journée, avaient pu être réalisés deux objectifs essentiels : modernisation des installations, adaptation des conditions de séjour aux nouvelles aspirations du « troisième âge », qui sont de voir concilier le développement d'une vie de communauté avec le respect des individualismes.

C'est cependant sur le Centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery, but de ce voyage, que furent concentrés l'attention et les travaux des délégués.

## I. — *Historique et fonctionnement du Centre.*

La région de Cuisery, ainsi que les cantons qui l'entourent, ont connu une mutation économique dont les effets se sont accélérés ces dernières années :

— régression de l'agriculture, particulièrement difficile à restructurer dans une région dominée par la petite exploitation agricole ;

— départ de la population active en excédent, et surtout des classes jeunes, à la recherche d'emplois dans les villes ;

— parallèlement, augmentation des besoins en main-d'œuvre dans l'artisanat et dans l'industrie.

Ces constatations ont amené les maires des communes, les parents et les enseignants, à rechercher une solution susceptible d'éviter une hémorragie de main-d'œuvre contraire aux intérêts locaux et — on s'en aperçoit de plus en plus — à l'intérêt général.

Plutôt que de construire *ex nihilo* un organisme destiné à assurer la reconversion nécessaire, les responsables locaux décidèrent d'utiliser, en les transformant, les institutions de formation existantes.

Des cours postcolaires itinérants existaient déjà, dispensés, par trois maîtres, sur quatre cantons. Cet enseignement, destiné aux jeunes appelés à rester à la terre, correspondait de moins en moins aux besoins qui se dessinaient peu à peu.

Aussi, fut-il procédé au regroupement des élèves des secteurs itinérants en un centre situé à Cuisery aux côtés d'un collège d'enseignement général existant, constituant ainsi un ensemble scolaire cohérent.

Pour administrer le nouvel établissement, fut créée une association de gestion, comprenant notamment tous les maires des communes intéressées, chargée de promouvoir les actions de formation jugées nécessaires en apportant les moyens matériels de réalisation. Cette mise en œuvre impliquait également une étude sérieuse des besoins à satisfaire, qui fut réalisée avec la collaboration et le soutien efficace des entreprises de la région.

A l'heure actuelle, le Centre professionnel polyvalent et de promotion rurale intéresse une population scolaire répartie sur trente-quatre communes, et quatre cantons :

- Cuisery ;
- Tournus ;
- une partie du canton de Montpont ;
- une partie du canton de Sennecey-le-Grand.

Cette population scolaire est constituée de catégories d'élèves qui, il y a quelques années encore, quittaient l'école primaire à quatorze ans, projetés dans la vie active sans aucune formation, sinon une formation agricole peu demandée sur le marché du travail. L'accès aux enseignements traditionnels leur était fermé, en raison, d'une part, de l'insuffisance en nombre des établissements techniques, d'autre part, du niveau de leurs aptitudes. Il s'agissait, pour la plupart, des jeunes « non conceptuels » mais qui possédaient des qualités manuelles excellentes.

Issus de milieux très modestes — et souvent de familles nombreuses — ils désiraient accéder le plus vite possible à un emploi.

A l'heure actuelle, la plus grosse partie du recrutement n'évolue pas en qualité, et c'est grâce à une pédagogie axée sur des travaux manuels réels que les élèves parviennent à progresser véritablement. La réalisation d'objets utiles, d'ouvrages importants, les intéresse et les « motive ». Ils sont amenés à acquérir ainsi les connaissances scolaires qui leur manquent, et les enseignants soulignent leur fierté du travail accompli, leur goût du perfectionnement, et l'absence de tout problème de discipline.

La formation est dispensée par une équipe composée de neuf enseignants et de sept moniteurs et monitrices, personnel compétent et bien adapté au type d'enseignement choisi.

Les structures actuelles du Centre sont conditionnées, d'une part, par la population scolaire et les buts poursuivis, d'autre part, par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et par l'insertion du centre dans un ensemble cohérent. Maires, parents, enseignants, entreprises, toutes les parties prenantes ont participé à la détermination de ces structures.

Elles comportent quatre branches :

### 1° La scolarité obligatoire.

La prolongation de la scolarité obligatoire a posé, et pose encore, en fait, de difficiles problèmes de transition. Trop souvent, les deux années précédant l'entrée dans la vie active apparaissent comme une phase d'attente plutôt que comme une période de formation.

Les sections d'éducation professionnelle (S. E. P.), mises en place lors de l'allongement de la scolarité à seize ans ont, dans l'ensemble, donné satisfaction. Certains élèves, cependant, désiraient une formation complètement scolaire, d'où la création de « S. E. P. à temps plein », avec une orientation pratiquée vers différentes branches professionnelles et un début de formation dans le cadre des métiers choisis, en fonction des aptitudes et des débouchés.

Les nouvelles instructions réglementaires ont abouti à la transformation de ces S. E. P. en classes préprofessionnelles de niveau et classes de préapprentissage.

Les élèves de « préprofessionnelle » s'orientent vers le préapprentissage et vers les sections techniques à temps plein pour moitié environ.

### 2° Le centre professionnel.

On distingue :

Les apprentis (enseignement à temps partiel) :

- Agriculture : deux journées hebdomadaires d'enseignement général et technique théorique et une journée d'atelier (polyvalence des techniques) ;
- Alimentation : une journée et demie par semaine d'enseignement général et technique théorique ;
- Mécanique et fer : deux journées par semaine dont une et demie d'enseignement général et technique théorique et une demi-journée d'atelier (compléments de formation pratique) ;
- Professions diverses.

Les sections à temps partiel :

- Bois, mécanique, fer et maçonnerie ;
- Couture industrielle, emplois de bureau, emplois de collectivités et gens de maison.

Les sections garçons reçoivent un enseignement général et technique théorique commun avec les apprentis (même niveau, mêmes élèves, mêmes buts poursuivis).

Toutes les sections à temps plein sont, en réalité, comparables à des sections de collège d'enseignement technique sauf peut-être en ce qui concerne le niveau et, nécessairement, les horaires et la pédagogie.

### 3° Le centre de promotion.

Trois cycles de formation sous convention B fonctionnent dans l'établissement. Ils sont destinés aux jeunes gens et jeunes filles de plus de seize ans et aux adultes qui désirent une formation spécialisée leur permettant d'avoir un débouché certain. Deux de ces cycles, d'une durée de 945 heures annuelles, ouvrent le droit à une rémunération des stagiaires par la Direction du travail et de la main-d'œuvre sur les mêmes bases que la fonction professionnelle des adultes (F. P. A.) :

*Le premier cycle* (Perfectionnement et reconversion) est destiné aux jeunes agriculteurs qui ont besoin d'une formation économique ou technique d'atelier en vue de la conduite de leur exploitation ou de leur reconversion.

*Le deuxième cycle* (Couture industrielle) comporte deux options : Industrie de l'habillement et tapisserie.

Les stagiaires ont un débouché direct dans les entreprises de la région.

*Un troisième cycle* (Emplois de bureau) est destiné aux jeunes issus de la classe de troisième (niveau B. E. P. C.) et qui ne peuvent poursuivre leurs études. Une formation technique et pratique leur permet de passer des concours administratifs (Trésor, P. T. T., Sécurité sociale, etc.) ou de se diriger vers le secteur privé.

#### 4° La formation permanente.

Le Centre, depuis plusieurs années, accueille à temps partiel des jeunes ou adultes qui désirent recevoir une formation complémentaire dans le cadre de leur profession ou d'un emploi qu'ils envisagent pour le futur. Cet enseignement « à la demande » est possible en raison de la souplesse de fonctionnement du Centre.

### II. — *Problèmes d'avenir.*

Au cours de la longue visite accompagnée de commentaires et d'explications détaillées qu'ont faite les délégués au centre d'apprentissage, ils ont pu déceler, sous la disparité des statuts, la similitude des situations. La formation pratique, le travail en atelier sont, dans l'ensemble, identiques pour chaque catégorie d'élèves.

Au cours de la « table ronde » qui a suivi la visite du Centre et qui réunissait, outre les représentants de la Commission des Affaires sociales, le préfet de Saône-et-Loire, les élus et les personnalités locales responsables du centre — notamment M. Gudefin, directeur de l'établissement —, des fonctionnaires du Ministère du Travail et des employeurs de la région, les délégués ont pu approfondir leur connaissance des problèmes posés et débattre de l'avenir du Centre. Ce débat, ponctuel en apparence, conduisait, en réalité, à aborder de façon très générale l'ensemble des problèmes de la formation professionnelle et de l'éducation dans notre pays.

L'utilité du Centre professionnel polyvalent et de promotion rurale a été reconnue de façon unanime. En effet, *si l'exode agricole est inéluctable, l'exode rural ne l'est pas et la mobilité professionnelle ne doit pas se transformer dans tous les cas en mobilité géographique.* Or, la fixation de la main-d'œuvre ne peut être réalisée que par une conversion des enseignements existants, qui sont essentiellement agricoles, en formation adaptées aux nouveaux débouchés offerts par la région. En outre, même pour ceux qui choisissent de rester à la terre, ces formations sont de plus en plus nécessaires : la technicité croissante et la mécanisation de l'agriculture, la disparition progressive des artisans ruraux, imposent à l'exploitant d'acquérir les connaissances qui lui permettent d'utiliser rationnellement et, à l'occasion, de réparer les matériels qu'il utilise.

Les employeurs présents au débat ont souligné leur adhésion à la formule choisie par le Centre de Cuisery, adhésion qui se traduit d'ailleurs par une contribution au financement de l'établissement qui s'ajoute à l'aide de l'Etat pour certains enseignements et à celle des collectivités locales intéressées.

La contribution financière par habitant est évaluée à 1 F, ce qui constitue un effort appréciable.

La loi du 16 juillet 1971 réformant l'apprentissage implique une mutation du Centre. La circulaire d'application de ce texte, en supprimant les centres professionnels de promotion rurale, donne le choix entre deux structures d'établissement : les centres de formation des apprentis (C. F. A.) qui remplacent les cours d'apprentissage et les annexes de collèges d'enseignement technique.

Les responsables groupés dans l'association de gestion du Centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery souhaiteraient ne pas être limités par cette alternative, et proposent, pour l'avenir, de conserver à l'établissement la souplesse et la polyvalence qui ont justement fait son succès.

L'application de la loi, dans cette optique, devrait pouvoir permettre d'envisager, à Cuisery :

- une annexe de collège d'enseignement technique intégrant les classes préprofessionnelles de niveau et de préapprentissage ainsi que les sections techniques à temps plein ;
- la possibilité de former des apprentis dans certains corps de métiers pour lesquels l'équipement existe ;
- le maintien des cycles de promotion conventionnés et de la formation permanente.

\*

\* \*

Au-delà de la situation locale qui a été abordée par la délégation, au-delà des questions d'administration et de réglementation qui ont été débattues, le fond du débat a porté, en dernière analyse, sur un problème d'éducation et de société.

A l'heure où l'on s'efforce de donner les mêmes chances à tous au début de la vie — c'est là le sens du « droit à l'éducation » — la réalité révèle que cette égalité de chances, si tant est qu'elle

puisse exister, n'existe pas encore. Les conditions de vie et le niveau culturel des familles ne sont pas les mêmes. On peut dire qu'à l'âge où se décide l'orientation de l'enfant, celle-ci est déjà largement déterminée par ses aptitudes, elles-mêmes conditionnées par le climat dans lequel le début de sa vie s'est déroulé.

Le système d'enseignement actuel apparaît donc, à certains égards, en avance sur la réalité. Tous les enfants scolarisés ne s'insèrent pas automatiquement dans les structures définies par les lois et les règlements.

Les « marginaux » sont finalement très nombreux.

A ces « marginaux » il convient d'offrir des solutions particulières, sous peine de les voir s'engager sur les « voies de garage » de l'enseignement officiel où ils attendent d'avoir seize ans pour entrer dans la vie active sans aucune qualification professionnelle.

C'est à cet égard que l'établissement visité par la délégation apparaît exemplaire. Il s'efforce, grâce à des efforts d'adaptation constants, de satisfaire à toutes les demandes et de définir une voie moyenne entre les deux dangers majeurs de tout système d'enseignement : la méconnaissance de la réalité, qui aboutit à priver de formation véritable une grande partie de la population scolaire, et la méconnaissance de l'objectif essentiel, qui est non seulement de satisfaire des offres et des demandes d'emploi mais aussi de permettre à chacun le développement des possibilités qu'il porte en lui.